

Conseil Régional du 17 au 21 décembre 2007

Amendement présenté par le groupe
Mouvement Républicain et Citoyen et apparentés

au projet de budget 2008

Titre II Dispositions relatives aux charges

Annexe 3 – Actions internationales et européennes

Chapitre 900 : Service généraux

Sous fonction 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales

Code fonctionnel 044 : Aide publique au développement

Programme HP 044-003 (104003) « Coopération décentralisée »

Action 10400301 « Aide projets »

Chapitre 930 : Services généraux

Sous fonction 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales

Code fonctionnel 048 : « Autres actions internationales »

Programme HP048-007 (104007) : « Rayonnement international hors APD »

Action 10400701 : « Rayonnement international hors APD »

Exposé des motifs :

Le conseil régional d'Île-de-France est engagé avec la Ville de Paris et la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, dans une démarche de présentation de candidature pour participer à l'Exposition universelle qui se tiendra à Shanghai en 2010, qui permettra de disposer, conjointement avec ses partenaires, d'un espace de présentation mettant en valeur l'attractivité régionale.

Plus précisément, le projet tel qu'il se dessine consiste à mettre en scène un éco quartier francilien déroulant une logique d'aménagement et d'équipements urbains qui illustrera les politiques d'aménagement et de mobilité durable mises en œuvre par la Région et la Ville de Paris. Il est proposé de concevoir un espace scénarisé qui inclurait dans une présentation cohérente un éco-quartier (rue et voirie, mobilier urbain adapté et innovant, bâtiments à énergie positive, éclairage, gestion et traitement des déchets, utilisation d'éco-matériaux et des nouvelles énergies) intégrant les nouvelles mobilités (bornes et circulation Vélib avec présentation du passe Navigo ; abribus innovant ; tramway sans courant ; véhicules hybrides).

La préparation de cet enjeu majeur, susceptible de constituer une vitrine internationale exceptionnelle pour la Région (100v millions de visiteurs sont attendus et les collectivités territoriales sont invitées pour la première fois à participer à une exposition universelle) nécessite un engagement financier de la Région et de ses partenaires (Ville de Paris, entreprises franciliennes) dès l'année 2008. Il s'agit d'amorcer la participation de la Région. Une fois la candidature retenue, les tranches de financement pour 2008 et 2009 seront au vote de l'Assemblée régionale.

En conséquence, il est proposé de procéder à une augmentation des AE et AP à hauteur de 300 000 €, réparti entre 100 000 € en investissement (préparation de l'espace dévolu à la Région, viabilisé en juin 2008) et 200 000 € en fonctionnement

(Études et réalisation de l'espace), au titre de la participation de la Région à la préparation de l'Exposition universelle Shanghai 2010.

Amendement

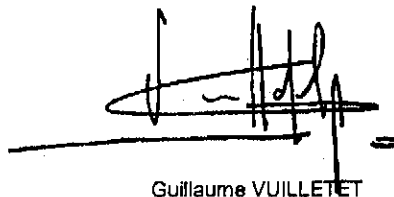
Article 1 : Chapitre 900 : « Services généraux » Sous fonction 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales, Code fonctionnel 044 : Aide publique au développement », Programme HP 044-003 (104003) « Coopération décentralisée », Action 10400301 « Aide projets »

Augmenter la ligne Action « Aide projets » de 100 000 € en AP ainsi qu'en CP, passant à 1 950 000 € en AP et à 1 470 000 € en CP.

Article 2 : Chapitre 930 : « Services généraux », Sous fonction 04 : Actions interrégionales, européennes et internationales, Code fonctionnel 048 : « Autres actions internationales, Programme HP048-007 (104007) : « Rayonnement international hors APD », Action 10400701 : « Rayonnement international hors APD »

Augmenter la ligne « Rayonnement international hors APD » de 200 000 € en AE ainsi qu'en CP, passant à 250 000 € en AE et à 250 000 € en CP.

En investissement, le coût de cet amendement est gagé sur une augmentation de l'emprunt.
En fonctionnement, le coût de cet amendement est gagé sur le chapitre 934 « Santé et action sociale », sous-fonction 41 « Santé », Programme « Prévention et éducation à la santé », action « Projets et programmes de prévention et d'éducation à la santé ».



Guillaume VUILLETET